

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4EME Réunion de 2014

Séance du 27 juin 2014

CG20140627_3
id. 579

L'an deux mille quatorze le vingt sept juin , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

**INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ET PROFESSIONNEL
DE TARN-ET-GARONNE
COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée le compte administratif 2013 de l'Institut Médico-Educatif et Professionnel de Tarn-et-Garonne, tel qu'il a été approuvé par la commission de surveillance de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de **541 094,79 €** qui se décompose comme suit :

- INVESTISSEMENT

Recettes	376 583,73 €
Excédent 2012	543 341,11 €
Dépenses	340 921,76 €
Sous-Total.....	579 003,08 €
Restes à réaliser en dépenses.....	49 000,00 €
Excédent	530 003,08 €

Cet excédent d'investissement 2013 sera repris dans le projet de Décision Modificative n°1 de 2014 ainsi que les restes à réaliser.

- FONCTIONNEMENT

Recettes	2 405 394,82 €
Excédent 2012	5 600,00 €
Dépenses	2 399 903,11 €
Excédent	11 091,71 €

L'excédent de fonctionnement de 11 091,71 € sera affecté à l'investissement en 2015.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le compte administratif 2013 de l'Institut Médico-Educatif et Professionnel de Tarn-et-Garonne dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental.

□

□ □

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission de surveillance,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le Compte administratif 2013 de l'Institut Médico-Éducatif et Professionnel de Tarn-et-Garonne, lequel fait apparaître un excédent global de 541 094,79 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET